

Conforme aux normes OSHA HazCom 2012, RPC et NOM-018-STPS-2000

Section 1 : IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Code et nom du produit: Unisorb® V-1 Premium Non-Shrink Grout

1.2 UTILISATION RECOMMANDÉE DU PRODUIT CHIMIQUE ET RESTRICTIONS

Utilisation: Divers.

1.3 DÉTAILS DU FOURNISSEUR DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom/adresse: Unisorb Installation Technologies
4117 Felters Road, Michigan Center, MI 49254
PO Box 1000 Jackson, MI 49204

Numéro de téléphone: 517-764-6060 Service Technique 8:00 to 5:00 Heure de l'Est,
Lun-vend.

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Numéro de téléphone d'urgence: CHEM•TEL 800-255-3924
INTERNATIONAL 813-248-0585

Date de préparation: Septembre 12, 2012 **Numéro de la version:** 1.0

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSEMENT DU PRODUIT CHIMIQUE

Classe de risques

Toxicité aiguë 4 (Oral)
Corrosion cutanée 2
Dommages sérieux au niveau des yeux 1
Sensibilisation cutanée 1
Carcinogénéicité 1A
Toxicité ciblée sur un organe particulier - Exposition unique 3 (Stot EU 3)

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Pictogramme de risques :



Mot indicateur: Danger

Mention de danger: Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer le cancer. Peut causer une irritation respiratoire.

Conforme aux normes OSHA HazCom 2012, RPC et NOM-018-STPS-2000

Prévention:	Après manipulation, laver soigneusement la peau. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Eviter de respirer de la poussière. Les tenues de travail contaminées ne doivent pas être autorisées en dehors du lieu de travail. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Intervention:	En cas d'ingestion: appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Rincer la bouche. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de contact avec les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. En cas d'inhalation : Transporter à l'air frais la personne exposée et la garder dans une position confortable pour la respiration. En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Entreposage:	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.
Élimination:	Détruire le contenu ou le contenant selon toutes les réglementations locales, régionales, nationales ou internationales.

2.3 RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Dangers autrement non classés: Non applicable.

49 % du mélange est constitué d'ingrédient(s) à toxicité aiguë inconnue

Ce produit est un produit chimique dangereux tel que défini par NOM-018-STPS-2000.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 MÉLANGES

Ingrédient	NUMÉRO ONU	H / F / R / *	NUMÉRO DE CAS	% en poids
Silica, cristalline, quartz	Non disponible.	Non disponible.	14808-60-7	30 - 60
Ciment de portland	Non disponible.	1/0/0	65997-15-1	30 - 60

Le pourcentage exact (concentration) de la composition a été omis à titre de secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

* Par la NOM-018-STPS-2000

Conforme aux normes OSHA HazCom 2012, RPC et NOM-018-STPS-2000

Section 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SOINS

- Yeux:** En cas de contact aux yeux, rincez immédiatement à l'eau courante durant au moins 15 minutes. En cas de port de lentilles cornéennes, retirez celles-ci si facilement réalisable. Consultez immédiatement une autorité médicale.
- Peau:** En cas de contact de la peau, rincez immédiatement à l'eau courante. Retirez les vêtements/souliers contaminés. Lavez les vêtements avant de les porter à nouveau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consultez un médecin.
- Inhalation:** S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Ingestion:** Si le produit a été ingéré, ne PAS induire le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

4.2 LES SYMPTÔMES ET LES EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

- Yeux:** Risque de lésions oculaires graves. Peut causer de graves brûlures chimiques, de graves irritations, des rougeurs ou des douleurs.
- Peau:** Irritant pour la peau. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité. Le contact avec la peau durant la période de durcissement (réhydratation) pourrait causer une augmentation de la température suffisante et peut faire des brûlures graves laissant possiblement des cicatrices permanentes. Ne laissez pas le produit se solidifier sur toute partie exposée du corps ou d'entrer en contact de façon répétée ou prolongée avec la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- Inhalation:** Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
- Ingestion:** Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

4.3 INDICATION DE TOUTE ATTENTION MÉDICALE IMMÉDIATE ET DE TRAITEMENTS SPÉCIAUX NÉCESSAIRES

- Remarque pour le médecin:** Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.
- Traitements spécifiques:** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1 INFLAMMABILITÉ

- Inflammabilité:** Ininflammable d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Conforme aux normes OSHA HazCom 2012, RPC et NOM-018-STPS-2000

5.2 AGENT D'EXTINCTION

Agent d'extinction approprié: Traitez pour les matériaux environnants.

Agent d'extinction inapproprié: Aucun connu.

5.3 DANGERS SPÉCIAUX RÉSULTANT DU PRODUIT CHIMIQUE

Produits de combustion: Peut inclure, sans s'y limiter : des oxydes de carbone.

Données sur les risques d'explosion:

Sensibilité au choc: Non disponible.

Sensibilité à la décharge statique: Non disponible.

5.4 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS

Gardez le matériel en amont des flammes. Portez un habit pare feu complet incluant équipement de respiration (SCBA).

Section 6 : MESURES CONTRE LES DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1 PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE

Portez les protecteurs recommandés à la section 8. Isolez l'aire danger et n'y laissez pas pénétrer les personnes non protégées ou non requises. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

6.2 MÉTHODES ET MATÉRIAUX DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Méthodes de confinement: Contenez le déversement, puis placer ensuite dans un contenant adéquat. Ne pas faire écouler dans les égouts par arrosage ou laisser s'écouler dans les cours d'eau. Portez de l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

Méthodes de nettoyage: Récupérez le matériel déversé avec un aspirateur ou un autre moyen et faites la disposition dans un contenant adéquat.

Section 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 PRÉCAUTIONS POUR UNE MANIPULATION SÉCURITAIRE

Manipulation: Évitez tout contact avec la peau et les yeux. N'avalez pas le produit. La tenue des lieux propre est un important facteur pour empêcher l'accumulation de la poussière. Éviter de générer et de respirer de la poussière. L'utilisation d'air comprimé pour le nettoyage des vêtements, des équipements, etc., n'est pas recommandée. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Lorsque vous utilisez le produit, ne mangez pas ou ne buvez pas. Lavez vos mains avant de manger, boire ou fumer. (Consultez la section 8)

Conseils généraux d'hygiène: Lessivez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Lavez vos mains avant de manger, boire ou fumer.

Conforme aux normes OSHA HazCom 2012, RPC et NOM-018-STPS-2000

7.2 CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR UN ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE, Y COMPRIS TOUTE INCOMPATIBILITÉ

Entreposage: Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer dans des récipients étanches à la poussière, secs et étiquetés. Gardez le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Évitez tout amas de poussière en nettoyant fréquemment et en entreposant dans un bâtiment approprié dans une zone spécifique. N'entreposez pas dans des zones équipées de gicleurs automatiques à eau. Utilisez des matériaux, des éclairages ainsi qu'un système de ventilation résistant à la corrosion dans la zone d'entreposage. (Consultez la section 10)

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE COMMANDE

Directives d'exposition

Ingrédient	Limite d'exposition en milieu de travail	
	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
Silica, cristalline, quartz	((10 mg/m ³)/(%SiO ₂ +2) TWA (resp)) ((30 mg/m ³)/(%SiO ₂ +2) TWA (total)) ((250)/(%SiO ₂ +5) mppcf TWA (resp))	0.025 mg/m ³
Ciment de portland	15 mg/m ³ (total); 5 mg/m ³ (resp)	1 mg/m ³ (no asbestos and <1% crystalline silica, respirable fraction)

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Mesures d'ingénierie: Aérez/ventilez les lieux pour garder l'expositions aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.

8.3 MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle:

Protection des yeux et du visage: Approuver une protection agréée pour les yeux (des lunettes de protection ajustées contre les poussières et les éclaboussures chimiques) / pour le visage (masque).

Protection de la peau:

Protection des mains: Porter des gants appropriés.

Protection du corps: Portez des vêtements de protections convenables, incluant des bottes, housse de bottes, couvre-chaussure, etc., qui peuvent être appropriées.

Protection des voies respiratoires: Dans les lieux mal aérés ou dont la concentration pourrait excéder la limite d'exposition permise, il est recommandé de porter un masque ou visière complète avec filtre approuvé par NIOSH. Les respirateurs doivent être choisis et utilisés sous les

Conforme aux normes OSHA HazCom 2012, RPC et NOM-018-STPS-2000

directives d'un professionnel de la santé et de la sécurité formé en la matière, conformément aux exigences de la norme en matière de respirateurs de l'OSHA (29 CFS 1910.134) et de la norme de l'ANSI en matière de protection respiratoire (Z88.2).

Mesures générales de santé et de sécurité:

Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE BASE

Apparence:	Poudre.
Couleur:	Différentes couleurs.
Odeur:	Caractéristique.
Seuil d'odeur:	Non disponible.
État physique:	Solide.
pH:	12 - 13
Point de fusion/point de congélation:	Non disponible.
Point initial d'ébullition et limite d'ébullition:	Non disponible.
Point d'éclair:	Non disponible.
Taux d'évaporation:	Non disponible.
Inflammabilité:	Ininflammable.
Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosion:	Non disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosion:	Non disponible.
Pression de vapeur:	Non disponible.
Densité de vapeur:	Non disponible.
Densité relative/gravité spécifique:	Non disponible.
Solubilité:	Non disponible.
Coefficient de partage : n-octane/eau:	Non disponible.
Température d'inflammation spontanée:	Non disponible.
Température de décomposition:	Non disponible.
Viscosité:	Non disponible.
Pourcent volatil, Pd. % :	Non disponible.
COV, Pd. % :	Non disponible.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE

Le produit est stable sous des conditions normales d'entreposage. Gardez au sec pendant l'entreposage.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur. Matériaux incompatibles. Humidité.

10.5 SUBSTANCES INCOMPATIBLES

Aucun connu.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Peut inclure, sans s'y limiter : des oxydes de carbone.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATIONS CONCERNANT LES EFFETS TOXIQUES

Voies d'exposition probables: Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation, et ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques/chimiques/toxiques:

Yeux: Risque de lésions oculaires graves. Peut causer de graves brûlures chimiques, de graves irritations, des rougeurs ou des douleurs.

Peau: Irritant pour la peau. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité. Le contact avec la peau durant la période de durcissement (réhydratation) pourrait causer une augmentation de la température suffisante et peut faire des brûlures graves laissant possiblement des cicatrices permanentes. Ne laissez pas le produit se solidifier sur toute partie exposée du corps ou d'entrer en contact de façon répétée ou prolongée avec la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Ingestion: Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

Inhalation: Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

Conforme aux normes OSHA HazCom 2012, RPC et NOM-018-STPS-2000

Toxicité aiguë:

Ingrédient	IDLH	CL50	DL50
Silica, cristalline, quartz	Ca [25 mg/m ³ (cristobalite, tridymite); 50 mg/m ³ (quartz, tripoli)]	Non disponible.	Oral Rat 500 mg/kg
Ciment de portland	5000 mg/m ³	Non disponible.	Non disponible.

Valeur globale calculée de toxicité aiguë chimique

CL50 (inhalation)	DL50 (oral)	DL50 (dermique)
Non disponible.	505.1 mg/kg, rat	Non disponible.

Ingrédient	Produits chimiques inscrits comme agent cancérigène ou potentiellement cancérigène (NTP, CIRC, OSHA ACGIH, CP65)*
Silica, cristalline, quartz	G-A2, I-1, N-1, CP65
Ciment de portland	G-A4

11.2 DIFFÉRÉ, IMMÉDIAT ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION À COURT ET À LONG TERME

- Corrosion/irritation cutanée:** Provoque une irritation cutanée. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité.
- Domage/irritation grave oculaire:** Corrosif pour les yeux. Provoque des brûlures.
- Sensibilisation des voies respiratoires:** Bien que ce produit n'ait pas été testé, il n'est pas attendu qu'il ait un potentiel sensibilisant, selon l'absence d'effet avec les composants.
- Sensibilisation de la peau:** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- Exposition unique - STOT:** Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
- Effets chroniques:** La silice cristallisée inhalable, sous forme de quartz ou de cristobalite, provenant de sources professionnelles, figure sur la liste des agents cancérogènes pour les poumons du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et du National Toxicology Program (NTP). Une exposition prolongée à la silice cristallisée inhalable peut entraîner la silicose, une maladie des poumons, pouvant entraîner l'invalidité. Bien qu'une susceptibilité personnelle à une exposition donnée à la poussière de silice puisse influencer sur l'incidence de contracter la silicose et sur la gravité de la maladie, des risques sont clairement associés à la quantité de poussière à laquelle l'on est exposé ainsi que la durée (généralement calculée en années) de l'exposition.
- Cancérogène:** Peut provoquer le cancer.
- Mutagenicité des cellules germinales:** Ce produit n'est pas classé comme mutagène.

Conforme aux normes OSHA HazCom 2012, RPC et NOM-018-STPS-2000

Toxicité pour la reproduction:

Développement: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Tératogénique: N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Embryotoxicité: N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Fertilité: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expositions répétées - STOT: Selon un examen des composants, il n'est pas attendu que ce produit cause des effets spécifiquement ciblés sur un organe.

Risque d'aspiration: Non censé survenir.

Produits toxicologiquement synergiques: Non disponible.

Renseignements additionnels: Non disponible.

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 ÉCOTOXICITÉ

Toxicité aiguë/chronique: Aucune menace écologique lorsque utilisé selon les directives. La dissolution normale de ce produit dans les égouts, fosses septiques et usines de traitement d'eau n'est pas considérée un danger environnemental.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Non disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Bioaccumulation: Non disponible.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

Non disponible.

12.5 AUTRES EFFETS NÉFASTES

Non disponible.

Section 13 : ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Méthode d'élimination: Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations au niveau local, régional, provincial et de la réglementation fédéral.

Autres méthodes d'élimination recommandées: Non disponible.

Conforme aux normes OSHA HazCom 2012, RPC et NOM-018-STPS-2000

Section 14 : INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

14.1 NUMÉRO ONU

DOT	TMD	NOM-004-SCT2-1994
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

14.2 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU

DOT	TMD	NOM-004-SCT2-1994
Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.

14.3 CLASSE DE RISQUES POUR LE TRANSPORT (ES)

DOT	TMD	NOM-004-SCT2-1994
Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE

DOT	TMD	NOM-004-SCT2-1994
Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.

14.5 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Non disponible.

14.6 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET LE RECUEIL IBC

Non disponible.

14.7 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÉGLEMENTATIONS CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT/MESURES LÉGISLATIVES SPÉCIFIQUES CONCERNANT LA CHIMISATION

Canada : ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique comprend toutes les informations requises du Règlement sur les produits contrôlés.

É.-U. : fiche signalétique préparée conformément à la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (CFR29 1910.1200) HazCom 2012

Mexique : fiche signalétique préparée conformément à la norme NOM-018-STPS-2000.

SARA Titre III				
Ingrédient	Section 302 (EHS) TPQ (lb)	Section 304 (EHS) RQ (lb)	CERCLA RQ (lb)	Section 313
Silica, cristalline, quartz	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Ciment de portland	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.

Conforme aux normes OSHA HazCom 2012, RPC et NOM-018-STPS-2000

Réglementations de l'État

Proposition 65 de la Californie:

Ce produit contient de la Silice cristalline, quartz, et peut contenir de quantités trace d'autres produits chimiques reconnus dans l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des anomalies congénitales ou tout autre dommage au niveau de l'appareil reproducteur.

Inventaires mondiaux:

Ingrédient	Canada LIS/LES	États-Unis TSCA
Silica, cristalline, quartz	LIS	Oui.
Ciment de portland	LIS	Oui.

NFPA-National Fire Protection Association (association nationale de protection contre les incendies):	
Santé :	3
Incendie :	1
Réactivité :	0

HMIS-Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses):	
Santé:	3*
Incendie:	1
Réactivité:	0

ÉVALUATION DES DANGERS : 0 = minime, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = sévère, 4 = extrême

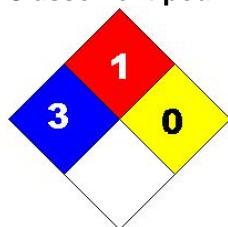
Classement SIMDUT:

- Catégorie D2A – Cancérogénicité
- Catégorie D2A - Cancérogénicité
- Catégorie E - Matières corrosives

Symboles de danger SIMDUT:



Classement pour le Mexique:



Bleu = Santé Rouge = Inflammabilité Jaune = Réactivité Blanc = Spécial

ÉVALUATION DES DANGERS: 0 = minime, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = sévère, 4 = extrême

AGENCE DE SOURCE DES CLASSEMENTS CANCÉRIGÈNES:

CP65 Proposition 65 de la Californie

Conforme aux normes OSHA HazCom 2012, RPC et NOM-018-STPS-2000

OSHA (O)	Occupational Safety and Health Administration (OSHA - Direction générale de la sécurité et de la santé au travail).
ACGIH (G)	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux). A1 - Agent cancérigène pour les humains - confirmé. A1 - Agent cancérigène pour les humains - soupçonné. A3 - Agent cancérigène pour les animaux. A4 - Ne peut pas être classé comme cancérigène pour les humains. A4 - N'est pas soupçonné comme cancérigène pour les humains.
CIRC (I)	Centre International de Recherche sur le Cancer. 1 - L'agent (mélange) est cancérigène pour les humains. 2A - L'agent (mélange) est probablement cancérigène pour les humains; il existe peu de preuves de cancérigénicité chez l'humain et suffisamment de preuves de cancérigénicité chez les animaux de laboratoire. 2B - L'agent (mélange) est probablement cancérigène pour les humains; il existe peu de preuves de cancérigénicité chez l'humain en l'absence de preuves suffisantes de cancérigénicité chez les animaux de laboratoire. 3 - L'agent (mélange, circonstance d'exposition) ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'humain. 4 - L'agent (mélange, circonstance d'exposition) n'est probablement pas cancérigène pour l'humain.
NTP (N)	National Toxicology Program (programme national e toxicologie). 1 - Connus pour être cancérigène. 2 - Raisonnablement anticipé être cancérigène.

Section 16 : RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Date de préparation: Septembre 12, 2012

Date d'expiration: Septembre 12, 2015

Version: 1.0

Date de révision: Septembre 12, 2012

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
Téléphone : (519) 488-5126
www.nexreg.com

Préparé pour : UNISORB, Inc.

Fin de la fiche signalétique